

2021_CT2_136

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence – Approbation de la modification du programme de travaux de réhabilitation de la rue Georges Claude

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Zones d'activités

■ Séance du 8 Avril 2021

05_1_07

■ Réhabilitation du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence – Approbation de la modification du programme de travaux de réhabilitation de la rue Georges Claude

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le Territoire du Pays d'Aix poursuit le processus de remise en valeur du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

Par délibération n°2015-B251 du 11 juin 2015, le Bureau communautaire de la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le programme de travaux pour la requalification totale de la rue Georges Claude.

L'aménagement prévoyait :

- Voirie : modification du profil en travers de la voie avec une réduction de la plate-forme à 6.50 m (2x3,25m), création d'un plateau traversant en entrée de rue pour ralentir les véhicules, signalisation horizontale et verticale.
- Trottoir : modification des trottoirs avec élargissement à 2,00 m pour favoriser les passages des personnes à mobilité réduite. Les trottoirs seront protégés du stationnement anarchique par la mise en place d'espaces verts ou de stationnements réglementés,
- Bandes cyclables : deux bandes seront intégrées dans la voirie et permettront la circulation des cycles en toute sécurité, conformément au Schéma Directeur Vélo de la Ville d'Aix-en-Provence,
- Stationnements : quelques poches de stationnements longitudinaux seront créées sur l'ensemble du linéaire de la voirie (24 places au total),
- Éclairage public : Changement de l'ensemble du réseau existant (fourreaux, câbles, candélabres...)

Le coût des travaux était estimé à 1 050 000 € HT, soit, 1 260 000 € TTC.

Par manque de moyens humains, la mission de maîtrise d'œuvre démarrée en 2016 a été stoppée dans le courant du premier semestre 2017.

Les études de projet relancées en 2020, ont permis d'intégrer les évolutions réglementaires en matière de prise en compte des modes actifs dans le projet. Ainsi, l'aménagement proposé comprend la réhabilitation

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_136-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Département des Bouches-du-Rhône

complète de la rue Georges Claude sur tout son linéaire, soit plus d'un kilomètre, selon le programme suivant :

- Voirie : modification du profil en travers de la voie avec une réduction de la plate-forme à 6 m (2x3 m), création d'un plateau traversant et d'une écluse pour ralentir les véhicules, signalisation horizontale et verticale.
- Réseau des eaux pluviales : extension du réseau principal sur une vingtaine de mètres afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique,
- Trottoir : modification des trottoirs avec mise aux normes de la largeur de passage afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite. Les trottoirs seront protégés du stationnement anarchique par la mise en place d'espaces verts ou de séparation physique (de type bordure haute),
- Bandes cyclables : deux bandes de 1,5 m seront intégrées de part et d'autre de la chaussée et permettront la circulation des cycles en toute sécurité, conformément au Schéma Directeur Vélo de la ville d'Aix-en-Provence,
- Stationnements : quelques poches de stationnement longitudinal seront créées sur l'ensemble du linéaire y compris 2 places pour personnes à mobilité réduite,
- Éclairage public : Changement de l'ensemble du réseau existant (fourreaux, câbles, candélabres...), en tenant compte des spécificités liées à la présence de l'aérodrome qui nécessite la mise en œuvre de balises rouges au sommet du mât de certains candélabres.

La prise en compte des évolutions du programme et l'actualisation de l'estimation qui datait de 2015, ont amené à revoir l'estimation du coût des travaux à la hausse.

Ainsi, le coût prévisionnel des travaux en 2021 s'élève à 1 415 000 € HT, soit, 1 695 078 € TTC.

Le coût prévisionnel de l'opération, comprenant les études et les travaux s'élève à 1 515 000 € HT, soit, 1 818 000 € TTC.

L'autorisation de programme de cette opération approuvée par le Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 s'élève à 2 M€ et permet de couvrir les dépenses nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013-A225 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la création de l'autorisation de programme pour les travaux de la rue George Claude pour un montant de 2M €,
- La délibération n°HN040-173/16/CM du Conseil de Métropole du 28 avril 2016 portant intégration de la situation des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération n°2015_B251 du Bureau Communautaire du 11 juin 2015, approuvant le programme de travaux pour l'aménagement de la rue Georges Claude pour un montant de travaux de 1,26M € TTC ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 25 mars 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de poursuivre la requalification de la rue Georges Claude.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la modification du programme de l'opération de réhabilitation de la rue Georges Claude avec un montant de travaux de 1 415 000 € HT, et un coût d'opération estimé à 1 515 000 € HT, soit 1 818 000 € TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06, en section d'Investissement : Opération Budgétaire 4581162305, Nature 4581, Fonction 61, Autorisation de Programme DI305AP8.

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

RÉHABILITATION DU PÔLE D'ACTIVITÉ D'AIX-EN-PROVENCE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RUE GEORGES CLAUDE

Par délibération n°2015-B251 du 11 juin 2015, le Bureau communautaire a approuvé le programme de travaux pour la réhabilitation de la Rue Georges Claude.

Le coût des travaux était estimé à 1 050 000 € HT, soit, 1 260 000 € TTC et le coût prévisionnel de l'opération était estimé à 1 150 000 € HT, soit 1 380 000 € TTC.

L'arrêt des études de conception en 2017 puis leur redémarrage ont rendu nécessaire l'évolution de ce programme, portant le montant des travaux à 1 415 000 € HT, soit, 1 695 078 € TTC et le montant global de l'opération à 1 515 000 € HT, soit, 1 818 000 € TTC, y compris études et travaux.

L'autorisation de programme de cette opération approuvée par le Conseil communautaire du 19 décembre 2013 de 2M € est suffisante pour couvrir cette opération.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence – Approbation de la modification du programme de travaux de réhabilitation de la rue Georges Claude

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **19 AVR. 2021**